

Éthique et déontologie de publication 2025

Envoi et paternité des contributions

En soumettant leur manuscrit au BEH, les auteurs garantissent l'originalité de leur article. L'article ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure, à l'exception d'un résumé de moins de 500 mots, ni être soumis simultanément à une autre revue.

Si des données et résultats déjà publiés à l'international présentent un intérêt pour le lectorat français, la Rédaction du BEH se réserve la possibilité d'accepter des adaptations en français. Dans ce cas, il convient au préalable de contacter la Rédaction du BEH et de lui transmettre l'article initial. La mention de l'adaptation de la publication internationale devra apparaître en début d'article.

Les auteurs garantissent que les données présentées ont été collectées et traitées en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'enquête ou de l'étude dont elles relèvent (Comités de protection des personnes, déclaration Cnil...). Si nécessaire, un justificatif de conformité aux dispositions réglementaires pourra être demandé aux auteurs par le Comité de rédaction du BEH.

L'auteur correspondant devra s'être assuré de l'accord de tous les signataires, tant sur le choix de la revue (impliquant le libre accès) pour la version soumise que sur la version finale acceptée, destinée à être publiée. Il en est le garant auprès de la Rédaction du BEH.

En référence aux règles internationales ([ICMJE](#)) en vigueur dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, les auteurs doivent remplir les trois conditions suivantes :

- 1) avoir joué un rôle substantiel dans la conception du projet et du protocole expérimental, l'acquisition des résultats ou l'analyse et l'interprétation des résultats ;
- 2) avoir écrit la première version de l'article ou participé à la révision critique de son contenu ;
- 3) avoir approuvé la version finale publiée et assumer la responsabilité du contenu. Les signataires d'un article sont les seuls auteurs, compris au sens précédent. Ces trois critères permettent également de déterminer qui n'est pas auteur, mais doit être cité comme contributeur à des niveaux divers (remerciements, groupe de travail...).

Les auteurs doivent signaler dans leur manuscrit tout usage de l'intelligence artificielle générative (IA) et des technologies assistées par l'IA dans le processus de rédaction. Le recours à l'IA doit être réservé uniquement à l'amélioration de la lisibilité du texte et de la langue employée. Une IA ne peut être tenue pour responsable de l'exactitude, de la justesse et du respect des normes éthiques du contenu d'un manuscrit. Les auteurs doivent vérifier les ajouts ou modifications suggérés par l'IA et assument l'entière responsabilité du contenu de la publication. Aucun outil d'IA ne peut être cité comme auteur ou co-auteur d'un article. La déclaration de recours à l'IA doit figurer dans l'article, en précisant l'outil utilisé.

Propriété intellectuelle

La soumission d'article au BEH est gratuite. Les auteurs ne sont pas rémunérés. Les articles ne font pas l'objet d'un contrat de cession de droits d'auteur.

Les articles parus dans le BEH peuvent être repris dans d'autres supports avec l'accord préalable des auteurs et de Santé publique France, et sous réserve de la citation exacte et complète de la source BEH. Par ailleurs, les auteurs sont informés que leurs articles sont susceptibles de faire l'objet d'un ou plusieurs plan(s) de diffusion à des professionnels de santé.

La reproduction (totale ou partielle) du BEH est soumise à l'accord préalable de Santé publique France. Conformément à l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle, les courtes citations ne sont pas soumises à autorisation préalable, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, et qu'elles ne portent pas atteinte à l'intégrité et à l'esprit de l'œuvre. Les atteintes au droit d'auteur attaché au BEH sont passibles d'un contentieux devant la juridiction compétente.

Le BEH est publié en libre accès sur le site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>. Le numéro complet et chacun des articles sont également téléchargeables gratuitement en version PDF et HTML.

Discussion et corrections après publication

La revue peut publier des correctifs (errata) émanant des auteurs, ou de la Rédaction du BEH.

Plaintes et appels

La Rédaction du BEH a une procédure de gestion des réclamations. Celles-ci peuvent être transmises à La Rédaction du BEH par mail (redaction@santepubliquefrance.fr).

En cas de contestation de notre décision sur un manuscrit, la Directrice de la publication, Directrice scientifique de Santé publique France, et le Comité de Rédaction peuvent être sollicités pour évaluer la plainte.

Les allégations relatives à l'intégrité scientifique ou au plagiat, telles que la double publication, le vol ou l'utilisation abusive de données, ou la contestation de la paternité d'une œuvre, sont traitées par le rédacteur en chef conformément aux organigrammes et aux lignes directrices du [COPE](#), en faisant intervenir les personnes ou les institutions concernées si nécessaire.

Liens d'intérêts

Liens d'intérêt : les auteurs doivent mentionner tout lien d'intérêt dans leur article. En particulier, les sources des financements privés/publics reçus dans le cadre de l'étude objet de l'article doivent être déclarées. En l'absence de lien d'intérêt, la mention « Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêt au regard du contenu de l'article » doit figurer dans l'article.

Les membres du Comité de Rédaction du BEH sont soumis à une déclaration publique d'intérêts publiée sur <https://dpi.sante.gouv.fr/> et mise à jour chaque année.

Intégrité des relecteurs

Les relecteurs sont sélectionnés pour leur expertise intellectuelle et scientifique. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits sur leur contenu en toute objectivité. Une grille d'évaluation leur est proposée pour appuyer leur travail. S'ils en ont connaissance, les évaluateurs sont tenus de signaler les articles ayant des similitudes avec l'article soumis à la revue, ainsi que toute publication significative en lien avec l'article qui n'aurait pas encore été citée. Tout relecteur qui se sait non qualifié pour évaluer un manuscrit, ou qui sait ne pas pouvoir le faire dans les délais impartis, est tenu d'en aviser la rédaction du BEH et de se récuser.

Tout relecteur qui estime avoir un lien d'intérêt (proximité, concurrence...) avec l'étude présentée dans l'article et qui pourrait influencer son analyse est prié d'informer sans délai la rédaction du BEH.

Tout usage de l'intelligence artificielle générative (IA) et des technologies assistées par l'IA pour l'évaluation d'un manuscrit est proscrite, ces outils ne permettant pas de garantir la confidentialité des articles.

Confidentialité des manuscrits

Les manuscrits reçus pour évaluation sont des documents confidentiels. Aucun renseignement sur un manuscrit soumis à la revue n'est divulgué à d'autres personnes que les auteurs, les relecteurs potentiels, le comité et la rédaction du BEH. Les relecteurs s'engagent à ne pas conserver ou copier un manuscrit reçu pour l'évaluation. Les données présentées dans les articles soumis ne doivent pas être utilisées avant leur éventuelle publication, dans les travaux de recherche d'un membre du comité de rédaction ou d'un relecteur, sans l'accord écrit et explicite de l'auteur.

Surveillance éthique et déontologique

Un Comité de rédaction, composé de 12 membres de Santé publique France et de 10 membres extérieurs, définit la ligne éditoriale, garantit la qualité scientifique des contenus et veille à la cohérence des thématiques abordées. Il veille également au respect des dispositions éthiques, légales et réglementaires dont relèvent les études présentées. La revue paraît sous la responsabilité morale et juridique de la Directrice de publication, Directrice scientifique de Santé publique France.

Les membres du Comité de rédaction du BEH ne sont pas rémunérés.

La Rédaction du BEH s'appuie sur les recommandations du Comité interne de déontologie et sur le Référent intégrité scientifique de Santé publique France (invité permanent du Comité d'éthique et de déontologie de Santé publique France).

Recettes publicitaires

Le BEH ne publie pas de publicités commerciales et ne perçoit donc aucun revenu publicitaire.